

# PROTECTION DE L'ENFANCE

## LE DÉPARTEMENT LANCE UN APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE PARENTAL DANS LE CENTRE-MANCHE

Des parents peuvent rencontrer des difficultés sociales, parentales ou conjugales pour élever leur bébé ou leur tout-petit, notamment lorsque ces parents sont en situation de handicap intellectuel ou psychique. Le Département crée et finance des structures où ces familles bénéficient d'un soutien qui leur permet d'acquérir les compétences parentales nécessaires à l'éducation de leur enfant.

Dans le cadre du contrat départemental de la prévention et de la protection de l'enfance et conformément aux orientations stratégiques de la mandature, le Département lance un appel à projets pour mettre en place un centre parental dans le centre Manche. Le projet doit proposer un centre parental d'une capacité de 13 places avec une montée en charge progressive jusqu'à 20 places, et devra être effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les dossiers de candidature devront être réceptionnés au plus tard le 22 mai 2023.

**« Je l'ai dit dès le premier jour de mon élection : j'ai fait de l'enfance ma priorité. Pour concrétiser cette volonté, nous lançons aujourd'hui un appel à projets visant à mettre en place un centre parental dans le centre-Manche, afin de prévenir les maltraitances, les violences conjugales et intra-familiales »,** déclare Jean Morin, Président du Département de la Manche.

### UN CENTRE PARENTAL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Par mesure de prévention, de protection de l'enfance et d'amélioration de la relation parent-enfant, les mères ou parents de jeunes enfants, en difficulté psychologique, rupture sociale et difficulté éducative peuvent être accueillis en centre parental. Ce lieu dédié renforce l'accompagnement à la parentalité de parents et d'enfants (de moins de trois ans) pour tisser et consolider le lien d'attachement.

Le centre parental vise à favoriser un équilibre familial respectant la place de chacun qui prévient les maltraitances faites à l'enfant de concert avec la prévention des violences conjugales et intra familiales mais aussi la prévention du processus de production des négligences.

L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de la famille dans un centre parental se fondent sur l'alliance entre parents et professionnels autour de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ainsi, les priorités d'orientation vers le centre parental sont :

- un père ou une mère isolé ;
- les femmes enceintes pour lesquelles le lien d'attachement et/ou la capacité à prendre en charge un nourrisson de façon adaptée sont questionnés ;
- les mères ou les couples parentaux d'enfant(s) de moins de trois ans, en difficulté dans leur prise en charge éducative ;
- un couple parental avec fratrie pour lequel la naissance d'un enfant né ou à naître provoque des fragilités importantes ;

- les parents soucieux de préserver le lien à leur enfant ;
- des violences intra familiales récentes ;
- une grande précarité sociale, économique, familiale (rupture intergénérationnelles) générant des facteurs de stress et de grande vulnérabilité voire de détresse.

Le cahier des charges est à retrouver sur [manche.fr](https://www.manche.fr) :

<https://www.manche.fr/guide-des-aides/appel-a-projets-pour-une-mise-en-place-dun-centre-parental-dune-capacite-de-20-places/>